

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,

46 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 4^e étage.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DEUNQUÈS, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 25 septembre 1847.

Nous pensions trouver aujourd'hui, soit dans le *Rhône*, soit dans le *Courrier de Lyon*, journaux bien placés, comme on sait, pour avoir des renseignements de l'autorité, des détails précis sur les faits odieux qui ont eu lieu dans la maison de M^{lle} Denis, à la Croix-Rousse. Notre attente a été déçue. Le *Courrier de Lyon* se contente d'indiquer les personnes arrêtées et de parler des circonstances qui ont accompagné ces arrestations, sans nous apprendre la nature même des faits qui les ont rendus nécessaires. Sans rien préciser, le *Rhône* se borne à nous dire « que l'instruction se poursuit avec une grande activité », et qu'il n'est pas douteux que les véritables auteurs des faits qui ont été rendus publics recevront le châtiment qu'ils auront mérité. »

Nous souhaitons qu'il en soit ainsi ; mais on aurait pu, ce nous semble, ne fût-ce que pour mettre un terme à tous les bruits qui sont mis en circulation, faire déjà connaître ce que l'instruction a révélé. Nous pensons qu'en pareille matière, quand une cité tout entière est vivement préoccupée par la découverte de faits déplorables, on doit s'empresse d'en déterminer la nature et la criminalité. Cela est d'autant plus important qu'il est à craindre, la première émotion passée, qu'on ne cherche à détourner l'action de la justice, à l'entraver dans ses recherches, et qu'on ne trouve quelque moyen de l'égarer ou de la paralyser. Déjà nous trouvons dans la *Gazette de Lyon* une note qui a évidemment pour objet d'ôter à cette affaire la gravité qu'elle a réellement ; ainsi, elle regrette « que des journaux n'aient pas craint d'augmenter la préoccupation » publique en reproduisant des bruits inexacts, sans rien dire de précis. »

Il nous semble cependant que certains faits d'apparition nocturne, accompagnés de violences et blessures sur les jeunes filles de la pension Denis, ont été suffisamment établis. « Les choses, dit la *Gazette*, réduites à leur juste valeur, perdent beaucoup de leur gravité. » C'est ce que nous verrons ; mais, jusqu'à présent, rien ne paraît indiquer qu'il doive en être ainsi. En attendant, nous continuerons à suivre les détails de cette déplorable affaire, et à enregistrer les renseignements qui nous seront communiqués.

Nous publions (voyez plus bas) une lettre qui nous est adressée de l'Hôtel-Dieu, et qui commence à jeter quelque jour sur l'état d'esprit dans lequel se trouvait l'une des victimes du diable qui apparaissait dans la maison Denis ; on verra jusqu'à quel point on était parvenu à hébéter la malheureuse jeune fille qu'on fut alors forcé d'entraîner à l'hôpital. Cette lettre, en faisant remonter le fait de l'entrée de cette jeune fille à l'Hôtel-Dieu à près de six semaines, prouve aussi l'incurie de l'autorité à surveiller les établissements religieux, ou soi-disant religieux ; c'est un point sur lequel nous aurons occasion de revenir, et qui se trouve d'ailleurs abordé dans la lettre suivante, qui nous est adressée par un fabricant de notre ville :

DE LA PRÉSENCE DU DIABLE DANS UNE MAISON DE PROVIDENCE.

Monsieur le rédacteur,

Les esprits sont fortement préoccupés de scènes de superstition empruntées à d'autres temps, et dont rougit notre civilisation. Ces scènes, ou plutôt ces attentats, auraient lieu depuis quelque temps dans une maison de travail dite de providence, à laquelle il serait plus juste d'infirmer un autre nom. Il nous répugne de les reproduire ; elles ont été publiées déjà dans tous les journaux de la ville.

A cette nouvelle absurde que le diable avait pris possession d'une jeune fille de dix-neuf ans élevée dans une maison de travail soumise au contrôle de l'autorité religieuse, et qu'il faisait en outre de fréquentes apparitions dans les dortoirs, en troublant le sommeil des jeunes pensionnaires de dix à vingt ans, l'esprit sceptique et railleur de nos concitoyens a pris d'abord la chose en plaisanterie. Tel n'est plus aujourd'hui l'état de l'opinion, car le public a maintenant une plus ample connaissance des scandales qui ont eu lieu, car on est conduit à cette réflexion, qu'une masse trop considérable gémit et souffre de voir le travail accaparé au rabais par ces maisons morales par excellence, avides de dons et d'aumônes, et exemptes de toutes les charges sociales si dures pour les autres travailleurs.

Lorsque des pères de famille, qui ont leurs filles exposées aux abominables tentatives de quelques misérables cachant leurs vices sous le masque de la religion, eurent la certitude des scènes indécentes et cruelles dont cette maison était le théâtre, oh ! alors, le rire a fait place à la plus profonde indignation. La rumeur populaire demandait hautement pourquoi, seuls entre tous, certains établissements, échappant au droit commun, et pouvant devenir des repaires d'infamie, restaient impénétrables aux investigations de la police et aux rigueurs des visites domiciliaires, si promptes, hélas ! contre de simples citoyens. Etrange manière, disait-on, de pratiquer la constitution qui veut que tous les Français soient égaux devant la loi !

Il importe d'expliquer pourquoi l'opinion avait pris si vivement l'alarme au sujet de l'impunité qu'elle supposait acquise à la maison Denis. Les révélations contenues dans les journaux avaient prévenu le public que deux membres du conseil des prud'hommes, MM. Charnier et Barbier, avaient reçu la mission de surveiller cet établissement. Des bruits se sont bientôt répandus que ses directeurs, prétendant ne relever que de la juridiction religieuse, se seraient obstinément refusés à donner des éclaircissements au sujet des apparitions du diable, et auraient repoussé l'intervention bienveillante et conciliatrice des prud'hommes qui offraient de les en délivrer.

Cependant, ces visites des prud'hommes, auxquelles sont soumis tous les ateliers, toutes les maisons de commerce, et qui sont partout accueillies avec déférence et respect, auraient été, à ce qu'on dit, reçues dans la maison Denis avec une rare insolence, avec un profond mépris de l'autorité du conseil des prud'hommes, reconnue partout. Et c'est une maison où la morale et la religion sont enseignées qui aurait donné l'exemple de cette rébellion ! La juridiction du conseil aurait été méconnue et bafouée, quoique nous soyons certains de la politesse avec laquelle, en cette occasion comme toujours, ont procédé ces honorables magistrats.

Deux ou trois jours s'étaient écoulés sans qu'aucun acte de la puissance publique fût venu réprimer une pareille audace, lorsque les murmures grossissants de l'opinion, et le voisinage immédiat de la population manufactu-

rière près de laquelle se commettaient ces infamies, ont enfin réveillé la police, qui a conduit en prison, au milieu des huées, plusieurs des personnes soupçonnées d'en être les auteurs ou les complices (1).

L'autorité ayant rempli son devoir, quoique tardivement, nous ne publierons pas tout ce qui est rapporté sur cette ignoble affaire. Nous attendrons le résultat des recherches de la justice. Jamais sa mission ne fut plus sérieuse. On devra examiner si ceux qui dirigent cette institution sont les seuls à mettre en cause, s'il n'y a pas au dehors des personnes auxquelles leur position sociale, leurs lumières, leur profession surtout, devaient faire un devoir de dénoncer, aussitôt qu'elles les ont connues, les manœuvres révoltantes, les grossières jongleries employées avec persévérance pour abrutir l'intelligence, pour dépraver l'âme et le corps de faibles et malheureuses créatures.

Lorsque viendra le jour des éclaircissements, le public sera peut-être étrangement surpris de la connivence dont certaines gens se sont rendus coupables.

Recevez, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

On nous adresse les détails suivants sur l'une des victimes des diableries qui ont eu lieu dans la maison Denis, et qui ont enfin provoqué l'intervention de l'autorité :

« Il y a six semaines, nous écrit-on, qu'on reçut à l'Hôtel-Dieu une forte fille d'une vingtaine d'années, qu'on plaça dans la salle Sainte-Marthe. Le chirurgien appelé à l'examiner découvrit au front, au cou, aux bras, au sein, de petits clous logés entre l'aponévrose et la peau. Avec un peu d'attention, on reconnaissait également, à une certaine distance de ces corps étrangers, la cicatrice des plaies qui leur avaient donné passage. Un observateur superficiel ou étranger à l'art pouvait très bien ne pas retrouver ces voies d'introduction et attribuer cette mutilation à quelque puissance occulte et mystérieuse. C'est ce qui arriva à un bon nombre de personnes mystiques et crédules, que la curiosité ou un autre motif attirait au lit de la malade. Plusieurs ecclésiastiques étaient de ce nombre, ce qui ne contribuait pas peu à donner de l'importance à une affaire si ridicule. Les révélations de la jeune fille, empreintes d'une naïveté stupide, accusaient le diable de ces voies de fait. Ce diable, vraiment classique, était, selon notre malade, un monsieur à cornes. Il l'avait beaucoup maltraitée. Quarante-huit heures auparavant, ses cheveux étaient tombés sous les ciseaux du malin esprit. Le même esprit s'était livré à des actes que l'état dégoûtant de la malade et sa présence à l'Hôtel-Dieu ont dû faire qualifier d'illusion des sens et d'hallucination mentale.

« Le frère de la malade, qui se trouvait par hasard dans la salle Saint-Louis, où il était traité pour une fracture, nous apprit que sa sœur avait eu la tête tournée par la dévotion.

« Bref, M. le chirurgien en chef, qui ne croit pas facilement aux esprits, s'arma néanmoins de ses pinces ; mais la jeune fille s'opposa à ce qu'on fit aucune opération, alléguant qu'elle n'y consentirait qu'autant qu'elle aurait l'approbation de la directrice. On se décida alors à la renvoyer.

« Ces faits sont de toute vérité, et pourront servir à jeter quelque lumière sur ce qui s'est passé dans l'établissement de M^{lle} Denis.

« Agréez, etc. »

Voici comment la *Presse* apprécie, au point de vue des idées conservatrices, le remplacement du maréchal Soult par M. Guizot :

Le maréchal Soult, — on peut dire cela sans méconnaître ses anciens et brillants services, — en était arrivé à ce point où l'on n'est pas plus un embarras qu'une ressource. Il couvrait officiellement le cabinet, mais il ne le menait pas. Ce n'est pas sa faute si les collègues dont il se sépare aujourd'hui n'ont pas eu plus d'initiative, plus d'activité, plus de cette force morale qui constitue les véritables hommes d'état. Croire que, M. le maréchal Soult parti, toutes les qualités qui ont manqué au ministère vont subitement apparaître, comme les rayons du soleil long-temps interceptés par un épais nuage, c'est se faire des choses et des hommes une idée qui nous paraît fautive, c'est vivre sur une illusion que nous ne saurions partager.

Jusqu'à présent, on ne s'est pas fait faute des changements dans les positions et dans les personnes. Le cabinet du 29 octobre ne renferme plus aujourd'hui que quelques uns des membres qui l'avaient primitivement formé. Ceux même qui y sont restés n'ont pas toujours gardé la même place. En quoi toutes ces modifications de forme ont-elles modifié le fond ? Bien légers seraient ceux qui, après toutes les expériences que nous avons eues sous les yeux, regarderaient comme des événements graves tous les mouvements qui se font à la surface des affaires. Pour nous, il nous est difficile de croire que M. Guizot aura changé d'esprit et de caractère parce qu'il aura ajouté un titre de pure forme à celui qu'il avait déjà. Au surplus, nous ne demandons pas mieux que de voir ce phénomène s'accomplir. Mais nous sommes désabusés des apparences et des programmes ; nous ne jugeons plus que d'après les actes et les faits. »

Nouvelles d'Italie.

On écrit de Rome, le 18 septembre, au *Sémaphore* de Marseille :

« La situation n'a rien changé à l'endroit des dispositions des esprits vis-à-vis des puissances étrangères. On compte beaucoup sur le roi Charles-Albert, dont on vient de publier une lettre confidentielle adressée à son secrétaire, et dans laquelle S. M. se pose en Schamyl de l'Italie. Cette lettre, publiée par tous les journaux, grands et petits, a produit un effet merveilleux dans les masses. »

— Nous apprenons, dit le *Sémaphore*, par la *Ville de Marseille*, venant de Naples et des autres ports de l'Italie, qu'à son départ de Civita-Vecchia, le 20, il venait d'entrer dans ce port la corvette française à vapeur le *Tartare*. Ce bâtiment a été expédié de Toulon. Le bateau à vapeur aviso l'*Antiope* était aussi à Civita-Vecchia.

D'un autre côté, l'escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Parker, était arrivée à Malte au départ du dernier paquebot. Elle est de là en mesure d'agir dans l'Adriatique si les circonstances l'exigent.

— Le *National* et le *Journal des Débats* annoncent que le duc de Lucques vient de prendre une résolution assez grave. Sous prétexte de santé, et après avoir institué une régence, il a quitté ses états sans déterminer le temps de son absence. Il a annoncé aux Lucquois sa volonté dans un décret rendu à Massa-Ducale le 12 septembre. La notification par laquelle ce fait a été porté à la connaissance du public est datée du 15 ; elle est signée par M. Mazzarosa, président du conseil d'état. Le bruit courait que le duc avait été vu à Parme par des voyageurs.

(1) On nous assure que le fils Denis, le jardinier et son fils, et la sous-maitresse de l'atelier de soieries, ont été arrêtés.

Cette détermination a fortement irrité les esprits. Les chefs du mouvement voulaient la considérer comme une abdication, et parlaient d'envoyer une députation à Florence, afin d'engager le grand-duc à faire occuper immédiatement le duché de Lucques.

Paris, le 23 septembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui un très curieux article dans lequel il cherche à expliquer la crise commerciale que subit en ce moment l'Angleterre, et dont le contre-coup se fait sentir chez nous comme dans tout le reste de l'Europe. Il trouve la cause de cette crise dans trois faits principaux : la cherté des cotons, l'excès de la spéculation sur les chemins de fer, et les pertes qui sont résultées de la baisse inattendue des céréales importées.

Le coton a été cher parce que l'Amérique, qui est le principal pays producteur de cette matière première, n'en avait eu qu'une récolte fort médiocre. Pour le comté de Lancastre et pour les autres parties du Royaume-Uni, où sont établies les immenses fabriques de coton filé, de bonneterie, de calicot et de toiles peintes au moyen desquelles l'Angleterre occupe une bonne partie de sa population, l'enchérissement du coton est une lourde charge. On estime que le coton coûtera cette année 4 à 5 millions sterling de plus qu'en 1846.

Les entreprises de chemins de fer se sont multipliées depuis trois ou quatre ans, en Angleterre, au-delà de toute raison. On lit dans un volume tout récemment sorti de la plume d'un membre de la chambre des communes que la dépense des chemins de fer autorisés en 1844 et 1845 montera à 74 millions et demi sterling (1 milliard 875 millions), et que les autorisations de 1846 se sont élevées à 110 millions sterling, près de trois milliards de francs. De là des appels de fonds qui tariront les capitaux du pays, sans compter la participation des capitalistes anglais aux chemins de fer du continent et à ceux de l'autre hémisphère et de l'Inde. Les versements des actionnaires pour les chemins de fer anglais ont été, d'après le même auteur, de 600 millions de francs en 1846 ; en 1847, ils ont dû être proportionnellement plus forts. Un tableau imprimé des appels de fonds pour le seul mois de septembre 1847 constate que les capitalistes auront eu à trouver 3 millions 100,000 livres sterling (77 millions de francs).

Le capital du pays était ainsi en voie de s'épuiser, lorsqu'une spéculation désordonnée se forma, dans le mois de mai, pour acheter des blés au dehors. On se souvient qu'alors la récolte s'annonçait assez mal. Un temps froid semblait devoir la retarder d'un mois ou six semaines, et on pouvait croire qu'elle était compromise par l'appât de la saison et ne serait nullement abondante. L'ordre partit donc d'acheter partout et à tout prix ; c'est sous l'influence de cette demande téméraire qu'une hausse énorme se manifesta dans les pays producteurs. A New-York, le baril de farine, qui se vend ordinairement 4 dollars 1/2 environ (24 f.), monta successivement à 7 dollars, 8 dollars, 9 dollars, et approcha de 10 dollars (53 f. 40 c.). Cependant, en Europe, le temps tournait au beau, le blé devenait magnifique, les épis se sont trouvés très chargés. La récolte, au lieu d'être au-dessous de la moyenne, a été fort au-dessus. Les pommes de terre n'ont pas offert encore à un degré marqué, ni surtout d'une manière générale, les symptômes de la maladie qui les détruisit l'an dernier. En Angleterre, l'orge et l'avoine ont rendu fort abondamment. Quand les blés étrangers achetés à tout prix sont entrés dans les ports du Royaume-Uni, la baisse avait déjà commencé ; ils l'ont précipitée. Voici, selon l'*Economiste* de Londres, la variation des prix depuis un an, ramenée aux mesures françaises : Au commencement de septembre 1846, le prix moyen avait été de 21 f. 20 c. l'hectolitre ; pour la première semaine de décembre, il fut de 26 f. 50 c. ; dans la première semaine de mars 1847, il était monté à 31 f. 80 c. ; juin s'ouvrit par une moyenne de 43 f. 40 c., et, dans les premiers jours de septembre courant, on était tombé à 24 f. 53 c. Ainsi, la hausse avait été, de septembre 1846 à décembre, d'environ 20 0/0 ; en mars 1847, elle était de 50 0/0 ; en juin, elle excédait 100 0/0 ; et, pendant les trois mois à partir de juin, elle a été de 43 0/0, et elle a continué. La spéculation a donc abouti à une perte considérable.

Pour se faire une idée de l'étendue de la perte, il suffit de se rappeler le montant de l'importation. Pendant les cinq premiers mois de 1847, l'Angleterre avait reçu de l'étranger 9 millions 530,000 hectolitres de grains de toutes sortes, y compris les pois et les haricots qu'on y assimile avec raison, et 1 million 350,000 quintaux métriques de tout genre, représentant en grains environ 2 millions 200,000 hectolitres ; soit, en tout, 11 millions 700,000 hectolitres de grains. C'était par mois 2 millions 340,000 hectolitres. Pendant le trimestre suivant, juin, juillet et août, elle a reçu 10 millions 940,000 hectolitres de grains et 980,000 quintaux métriques de farine, qu'on estime équivaloir à 1 million 600,000 hectolitres de grains ; total en grains : 12 millions 540,000 hectolitres, ou, par mois, 4 millions 180,000 hectolitres. Ainsi, pendant le dernier trimestre, l'importation a été proportionnellement double de ce qu'elle avait été pendant les cinq premiers mois. Maintenant, tout ce grain des trois derniers mois avait été acheté fort cher. Même en tenant compte de ce qu'en grande partie l'importation s'est composée d'autres grains que de froment, ce n'est pas calculer haut que de porter à 30 f. en moyenne le prix coûtant, comprenant l'achat sur les lieux et le fret. Pour 12 millions 540,000 hectolitres, c'est un déboursé de 376 millions, sur quoi, au prix où il faut vendre, l'on en perd 150 ou 180.

Nous avons tenu à exposer ces faits et ces chiffres, parce qu'ils expliquent, d'un côté, comment il se fait que tant de fortes maisons sont ruinées, et, d'un autre côté, combien l'Angleterre éprouve d'embarras pour s'acquitter au dehors, et quelle crise résulte de cette opération désastreuse, qui est venue se combiner avec les demandes de versement pour les chemins de fer et avec la cherté des cotons. Nous avons surtout voulu montrer, en reproduisant ce qui était relatif aux spéculations sur les céréales, à quels dangers l'on s'exposait en accaparant les grains et en cherchant à faire payer cher à tout un pays sa nourriture. Puisse cette leçon profiter à tous ceux à qui elle s'adresse, et ils sont nombreux en France comme en Angleterre !

Le *Journal des Débats* exprime l'opinion que l'Angleterre n'aura pas beaucoup de peine à surmonter les difficultés dans lesquelles la crise présente l'a jetée. Le mal est sérieux sans doute, mais les ressources dont elle dispose sont presque infinies. Nous le désirons sincèrement. Ce ne sont pas seulement, en effet, nos propres fautes que nous expions en ce moment; nous portons aussi la peine de celle de nos voisins, par suite de cette fatale habitude que notre crédit public s'est faite de ne bien se porter que lorsque le crédit de l'Angleterre est florissant. Mais, hélas! notre situation financière est-elle bien de nature à nous inspirer cette confiance qui semble animer le *Journal des Débats*, lorsqu'il souhaite que le commerce anglais ait bientôt de meilleurs jours dans l'intérêt de l'Europe entière?

— M. Dumon, qui a cru devoir prendre des vacances dans un moment où sa présence à Paris semblait être plus que jamais nécessaire, sera de retour, dit-on, samedi prochain. On s'occupera, aussitôt qu'il sera rentré, de la question de l'emprunt, qui est, pour le moment, l'embarras le plus capital de la situation. On doute fort que cet emprunt puisse être adjugé dans des conditions convenables, et l'on assure que M. le ministre des finances s'estimerait très heureux s'il trouvait un preneur à 75 f., c'est-à-dire à 9 f. plus bas que le dernier emprunt adjugé par son prédécesseur, M. Lacave-Laplagne.

— Voici les toasts qui seront prononcés au banquet réformiste de Périgueux :

« A la réforme ! A la moralisation ! A l'Italie et aux peuples qui travaillent à conquérir leur indépendance ! A la révolution de 89 ! A la presse ! Aux députés indépendants de la Dordogne ! A l'union des partis ! »

On lit dans la Revue industrielle et financière du *Moniteur Industriel* :

« La panique semble avoir cessé. Ce n'est pas faute de nouvelles sinistres. On en colporte de toutes les espèces. D'après les uns, le gouvernement serait dans les plus grands embarras. D'après les autres, de graves événements sont à la veille d'éclater à nos portes. Il en est qui assurent que nos banquiers n'ont plus d'argent dans leur caisse, que telle maison de banque va s'écrouler, que ce qui se passe à Londres va se passer inévitablement à Paris. Pendant quelques jours, tous ces bruits, habilement exploités, ont provoqué force ventes très funestes aux vendeurs et très profitables aux acheteurs. Mais à la Bourse non plus, on pourrait même dire qu'à la Bourse surtout, les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Ne voyant pas arriver les sinistres annoncés, l'on s'est mis à douter. Au fait, commence-t-on à se dire, il est vrai que le gouvernement, par ses dépenses de jour en jour plus fortes, a commis des fautes énormes, que l'Italie est dans une agitation extraordinaire, et que la place de Paris souffre beaucoup. Mais enfin est-ce que nos banquiers, nos manufacturiers, nos négociants ont fait les mêmes spéculations que les négociants, les manufacturiers et les banquiers anglais? Personne qui ne sache le contraire. Aussi, que l'on continue à regarder les choses de près, sans tenir compte de ce que l'on fait dire à droite et à gauche : les cours ne remonteront pas rapidement, parce qu'il y a des embarras réels et grands, parce que certains spéculateurs trop avides ont contracté des engagements qu'ils sont dans l'impossibilité de tenir ; mais évidemment les brusques variations par lesquelles les gros dévalent si facilement les petits seront moins nombreuses et moins fortes. Quant à l'élévation des cours, c'est là le secret de l'avenir. Toutefois, il est impossible de ne pas voir que les causes de baisse sont derrière nous, et que les causes de hausse sont devant. »

Voici les lettres par lesquelles MM. Dupont (de l'Eure), Béranger et Lamartine se sont excusés de ne pouvoir assister au banquet de Saint-Quentin :

« Rouge-Perriers, par le Neubourg (Eure), ce 14 septembre 1847. »

« Monsieur, »

« Je remercie le comité que vous présidez de m'avoir jugé digne d'être invité au banquet réformiste offert par la ville de Saint-Quentin aux députés du département de l'Aisne; j'en suis profondément touché, et je m'associe de toute mon âme à cette grande et patriotique manifestation. Mais, malheureusement pour moi, mon âge très avancé (80 ans) et ma faible santé ne me permettent ni de faire le voyage de Saint-Quentin, ni d'assister à votre banquet, ou, comme vous le dites si bien, à votre réunion de famille. J'espère que le comité voudra bien agréer, avec mon excuse, l'hommage de ma respectueuse reconnaissance et de mes sentiments les plus dévoués. »

« Veuillez bien agréer aussi, Monsieur et honorable concitoyen, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

« DUPONT (de l'Eure). »

« Monsieur, »

« Permettez-moi de renouveler mes remerciements de la démarche que vous avez prise de me faire auprès de moi et d'insister pour que vous rapportiez à MM. les membres du comité électoral de votre ville le témoignage de ma vive reconnaissance. »

« Dites-leur bien, je vous prie, Monsieur, que je suis fier qu'ils aient pensé à me donner place au banquet réformiste qu'ils veulent offrir à leurs dignes députés. Un tel honneur, décerné par des électeurs qui ont si constamment fait des choix recommandables entre tous, vient me consoler de vivre sous un régime qui me met au rang des Français déclarés incapables d'exercer les fonctions de juré, d'électeur et de membre de la chambre, sorte que du reste je partage avec beaucoup d'autres qui certes valent mieux que moi. »

« Ayez la bonté aussi, Monsieur, de dire à MM. les membres du comité que je conserverai précieusement la lettre qu'ils m'ont fait l'honneur de m'adresser, et que je regrette que mon âge et mes habitudes sédentaires m'empêchent d'aller prendre part à une réunion qui a toutes mes sympathies et qui sans doute eût pu rendre quelque force et quelque espérance à mon vieux patriotisme découragé. »

« Recevez en particulier, Monsieur, l'expression de mes sentiments d'estime et de considération distinguées. »

« Passy, le 2 septembre 1847. »

« BÉRANGER. »

« Monsieur, »

« Je conserve comme un titre civique l'honorable invitation que vous m'avez bien voulu m'adresser au nom du comité de Saint-Quentin. Arrivé seulement hier de Marseille et forcé de résider ici pendant les vendanges, notre seule industrie vitale, je ne pourrai malheureusement aller m'asseoir au banquet auquel vous me conviez en termes si bienveillants; mais j'ose vous prier de m'y garder une place en intention, car j'y siégerai de cœur et d'esprit. Ce sont là les sessions actuelles de l'esprit public en France, et c'est de ce foyer où les âmes s'échauffent et s'éclairent par le contact que partiront les rayons de la nouvelle vie politique pour notre pays. C'est une consolation pour moi de penser que vous et vos amis vous avez daigné inscrire mon nom parmi les noms de ceux dont la France ne désespérera jamais. »

« Recevez, Monsieur, avec mes remerciements et mes regrets, l'assurance de ma haute et cordiale considération. »

« 17 septembre 1847. Monceau, près Mâcon. »

« LAMARTINE. »

Chronique.

Jeudi, 23 du courant, M. le préfet a procédé à l'installation des nouveaux membres de la chambre de commerce de Lyon.

Les membres sont : MM. Jame (Hippolyte), Lachaise (J.-B. Alexandre), Ricard (Charles), réélus; Bertrand (Félix), Arlès-Dufour, Fougasse aîné, nouvellement entrants.

MM. Jame, Lachaise, Ricard, Bertrand et Fougasse étaient présents et sont entrés immédiatement en fonctions.

M. Arlès-Dufour se trouvant absent, son installation a été renvoyée à la première séance à laquelle il lui sera possible d'assister.

La chambre a opéré ensuite, au scrutin secret, le renouvellement de son bureau.

M. Brosset a été réélu président et M. Mouterde (Emmanuel) secrétaire-trésorier.

— La *Gazette de Lyon* a reçu la lettre suivante :

« Lyon, le 29 septembre 1847. »

« Monsieur le rédacteur, »

« Depuis long-temps l'arrondissement de la Métropole se plaint de la négligence que les fermiers de la ville mettent à enlever les immondices déposées sur la voie publique. Les tombereaux ne passant jamais qu'à midi, la propreté et la salubrité souffrent considérablement dans ce quartier, qui n'a pas le bonheur d'être le privilège de l'autorité municipale. »

« J'ose, Monsieur le rédacteur, compter sur votre bienveillance pour livrer cette plainte à la publicité, et rappeler, s'il se peut, MM. les agents de police à une surveillance plus rigoureuse. »

J. S., avocat. »

— Lundi dernier, un grand nombre de voituriers, et entre autres les nommés Augagneur et Jean Faure, se sont présentés à divers puits appartenant à la Compagnie charbonnière; le charbon leur a été refusé, malgré l'offre de paiement. Procès-verbal de ce refus a été dressé à leur requête par M. Aulagnon, huissier près le tribunal de Saint-Etienne.

— Le nommé Couturier, qui avait été condamné à mort aux dernières assises de l'Ain pour empoisonnement de sa belle-sœur, et dont le pourvoi avait été rejeté, a subi sa peine à Bourg. Conduit sur une voiture au lieu de l'exécution, il a gravi les degrés avec assez de fermeté et a prononcé quelques paroles comme pour protester de son innocence. Peu de secondes après la justice des hommes était satisfaite.

— La gendarmerie de Pierrelatte ayant été informée que le nommé M... dit T..., demeurant au domaine de Peyrussier, se livrait clandestinement à la fabrication de la poudre, se transporta sur les lieux le 15 du courant et les cerna, en attendant l'arrivée de M. le juge de paix. Ce magistrat a opéré la saisie de quelques kilogrammes de poudre et d'un assez grand nombre d'ustensiles servant à la fabriquer. Procès-verbal a été dressé et envoyé à M. le procureur du roi.

(*Courrier de la Drôme.*)

— M. David (d'Angers), le célèbre sculpteur, passant à Valence ces jours derniers, est allé se promener sur l'esplanade Championnet, dont il a admiré l'heureuse disposition. Après avoir examiné longuement la statue du général valentinois, il a dit aux personnes qui se trouvaient auprès de lui « que c'était une œuvre remarquable sous tous les rapports et que la ville de Valence devait être fière de ce monument. »

Ces paroles doivent être pour M. Sappey une glorieuse récompense.

Spectacles du 25 septembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — 1^o Un Mariage au hasard, vaudeville. — 2^o Séance de prestidigitation physique de M. Hermann (1^{re} et 2^{es} parties). — 3^o L'Enfant de la Maison, vaudeville. — 4^o Exercices de double vue et d'anti-magnétisme.

Nouvelles diverses.

Les sieurs Garnier-Buridan, boulanger, Cordier, laboureur, et Regnault, courtier en céréales, arrêtés à la suite des troubles qui ont eu lieu dernièrement à Troyes, sous la prévention de manœuvres frauduleuses ayant pour but de déterminer l'apparence d'une hausse, ont comparu le 21 septembre devant le tribunal correctionnel de Troyes.

Le tribunal a prononcé un jugement déclarant que, quelques coupables que pouvaient être les manœuvres attribuées aux trois prévenus, elles ne tombaient pas, par suite de leur défaut d'influence sur les cours du marché, sous l'application de l'art. 419 du code pénal.

En conséquence, les prévenus ont été renvoyés de la poursuite sans dépens.

Un murmure général de désappointement s'est fait entendre dans l'auditoire. Le public ne pouvait, en effet, se prêter à cette logique de la législation qui innocente les principaux coupables des troubles qui ont agité la ville de Troyes, alors que les malheureux ouvriers et pères de famille arrêtés dans ces troubles ont été punis.

— La cour royale de Paris avait à statuer par arrêt contradictoire sur l'appel interjeté par le *Courrier Français* du jugement du tribunal correctionnel qui, statuant sur le déclinatoire opposé, s'était, à la date du 3 août dernier, déclaré compétent. Les premiers juges se fondaient sur ce que M. Talabot n'avait été attaqué que dans son caractère privé, et nullement comme fonctionnaire public ou agent de l'autorité.

La cour, après avoir entendu M^e Madier de Montjau pour le gérant du *Courrier*, M^e Duvergier pour M. Talabot, et M. l'avocat-général de Royer, qui a conclu à la confirmation, a renvoyé au lendemain pour prononcer l'arrêt.

— Samedi dernier, dit le *Journal du Loiret*, nous étions témoins à la halle au blé d'un de ces traits de bienfaisance toujours trop rares, mais en revanche bien doux à enregistrer, si on a cette bonne chance de les rencontrer sur son chemin.

On procédait à la vente en plein air du chétif mobilier d'une pauvre famille : quelques chaises dépaillées, un ou deux bahuts de la pire espèce, de vieux linges étoilés de reprises, tristes guenilles, son dernier gage cependant contre la misère poignante et le pain si dur de l'aumône.

Le créancier qui la faisait exécuter était là, sourd à tant de cris, insensible à tant de douleur. Cet amas de débris s'élèverait-il au prix de 100 fr. qu'on lui devait? Telle semblait être sa préoccupation unique.

En face de lui, ses victimes, le père, la mère, deux enfants en bas âge; entre eux et lui enfin, comme pour les séparer, quelques oisifs, des revendeuses s'entendant déjà entre elles pour offrir le moins d'argent possible : telle était la scène, vraiment navrante, on en conviendrait, bien propre à mouiller les yeux les plus secs, à fendre le cœur le plus insensible.

Un monsieur, un vieillard proprement mis sort de la foule, s'adresse au créancier, et lui propose une somme d'argent, s'il consent à surseoir à la vente; celui-ci, espérant mieux des enchères, refuse obstinément.

L'inconnu se retire; mais, la vente terminée, reparaissant comme ces fées bienfaisantes qui couronnent, au dernier acte, la vertu et le malheur, il rachète des revendeuses le mobilier, et le restitue à la pauvre famille, sans se nommer, et curieux seulement de se dérober par une prompte retraite à la reconnaissance qu'il inspire et à l'admiration qu'il excite chez tous les spectateurs de cette scène.

Quant à son nom que nous aimerions à inscrire ici en lettres d'or, sa modestie s'oppose à ce que nous le livrions à l'estime publique. Qu'il nous soit du moins permis de préconiser son action si noble, qui console un moment du spectacle des infamies grandes et basses,

de haut et de bas étage, dont chaque jour, depuis quelques mois, fournit son triste contingent.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« Nous avons fait connaître le renvoi de Louis Bonafous, en religion frère Léotade, devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, sous l'accusation d'assassinat de la jeune Cécile Combettes. »

« Cet accusé a été transféré de la maison d'arrêt à la maison de justice de Toulouse, en attendant son jugement. »

« Cette affaire viendra sans doute à la session du quatrième trimestre, qui doit s'ouvrir vers les derniers jours de novembre, sous la présidence de M. le conseiller de Labaume; et, dans le cas où elle ne pourrait être jugée dans le courant de cette session, elle viendrait, selon toute apparence, d'après les mêmes bruits, à une session extraordinaire qui aurait lieu dans le courant du même trimestre, avant la fin du mois de décembre, toujours sous la présidence de M. de Labaume. »

« On avait annoncé que l'accusé serait défendu par M^e Berryer; mais il paraît que rien n'est moins certain que le voyage à Toulouse de l'éloquent orateur dans ce but. On dit généralement que le frère Léotade aura pour avocat M^e Gase, qui sera assisté de quelques uns de ses confrères dans cette longue, pénible et difficile cause, qui est de nature à appeler l'attention publique à tous égards. »

— C'est le 5 octobre prochain que sera appelée devant la cour d'assises de la Seine l'affaire des détournements commis à la poste.

C'est à l'audience du 8 du même mois que se jugera le procès de M. Rosemond (de Beauvallon), accusé de faux témoignage.

La cour d'assises sera présidée par M. Zangiacomi.

— On assure que le sieur Vincent (d'Ecqueville), condamné à dix années de réclusion pour faux témoignage, ne subira pas sa peine dans une maison centrale. Il restera détenu dans la prison de la Conciergerie, où il reçoit chaque jour et à toute heure les visites des parents et des amis qui veulent aller le voir. Nous ne sommes pas surpris des prévenances du ministère pour ce condamné. Le sieur Vincent (d'Ecqueville) fréquentait les gentilshommes du *Globe* et de l'*Epoque*; il avait droit à mille égards de la part de M. Duchâtel, qui a toujours témoigné tant d'amitié à MM. Granier (de Cassagnac) et Solat, les rédacteurs malheureux de ces deux feuilles.

— Depuis quelque temps, dit le *Haro* de Caen, la boulangerie de notre ville emploie des farines avariées qui donnent au pain un goût de moisi. Nous savons qu'une maison considérable et puissante, après avoir essayé de se débarrasser des mauvaises farines qu'elle avait sur les bras par suite des immenses spéculations qu'elle avait faites l'hiver dernier, a cherché à les écouler, d'abord dans les manutentions militaires, puis dans diverses villes. Durant toute la mauvaise saison, elle a fait payer ces farines très cher, et aujourd'hui elle fait ce qu'elle peut pour se débarrasser de celles qui, par l'entassement, se sont gâtées. Il ne serait pas étonnant que plusieurs barils de ces substances avariées eussent été vendus à certains boulangers de notre ville.

— On écrit de Saint-Quentin le 19 septembre :

« L'enterrement d'une personne qui s'était tuée à l'aide d'un fusil, par suite, dit-on, de chagrins de famille, a été l'occasion d'un tumulte et de scènes assez graves, cette semaine, à Origny-Sainte-Benoite. Sur l'attestation de vingt-cinq habitants qui affirmaient que le suicidé avait précédemment donné des signes d'aliénation mentale, le curé avait consenti à le recevoir à l'église; mais la foule, sous prétexte que le curé s'était montré plus rigoureux en d'autres circonstances, s'est opposée à la cérémonie. Elle a enfermé le prêtre dans l'église; elle a foulé aux pieds le cercueil, et l'a jeté dans la fosse. On n'a pas encore d'autres détails sur cette déplorable affaire. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Parmi les réformes administratives que projette le ministère, on en cite une qui consisterait à supprimer les chefs politiques (préfets) et les intendants (receveurs-généraux), et à les remplacer par des gouverneurs de province qui réuniraient les deux fonctions. Ces gouverneurs se diviseraient en trois classes.

L'ordre a été envoyé au capitaine-général de Madrid, M. Mendez-Vigo, actuellement absent de la capitale, d'y revenir dans le plus bref délai.

On remarque toujours beaucoup d'hésitation dans la marche du cabinet, dont les tendances sont encore mal définies. Les modérés font de continus efforts pour l'attirer à eux, et ne négligent rien en même temps de ce qui peut préparer leur triomphe par la violence et par la sédition.

La *Gazette officielle* a inséré la note suivante :

« Nous sommes autorisés à déclarer qu'il est absolument faux que M. le ministre d'Angleterre à Madrid ait accusé une personne ou un parti quelconque de conspirer contre la reine et son gouvernement. »

Des sommes considérables sont arrivées à Madrid, expédiées de Paris. Un journal fait remarquer que rien dans la situation commerciale ne peut expliquer cet envoi important de numéraire, et rappelle qu'un fait identique fut remarqué en 1843, peu de temps avant le soulèvement dont surent si bien profiter les modérés. « Ce symptôme », ajoute ce journal, et d'autres qui coïncident, nous obligent de crier aux libéraux : *Alerte! alerte! alerte!* nous marchons à un jour d'épreuve. »

PORTUGAL.

La situation du Portugal est toujours de nature à faire regretter aux puissances signataires du protocole de Londres l'appui qu'elles ont prêté à un odieux régime, près de succomber sous la juste colère du peuple.

Des avis reçus d'Oporto, jusqu'à la date du 6 septembre, tracent une triste peinture des violences commises dans cette ville par les cabralistes.

Les fenêtres de la maison de M. José Passos ont été démolies pendant la nuit du 31 août, et le lendemain des sous-officiers et des soldats de la 3^e brigade d'artillerie, en garnison dans la place, ont brisé les presses et presque tout le matériel du journal libéral *et Nacional*.

L'autorité a jugé bon de faire arrêter la rédaction en masse, l'imprimeur et jusqu'aux compositeurs du journal ainsi traité, et elle les retient en prison sous prétexte qu'il y aurait eu de leur part provocation envers MM. les militaires.

L'éditeur propriétaire, M. Bravo, qui est en prison avec tout son monde, comme nous venons de le dire, a adressé une réclamation aux consuls de France, d'Angleterre et d'Espagne.

PRUSSE.

On écrit de Berlin, le 16 septembre :

« Le président de la cour royale (*kammergericht*) a été chargé d'instruire sur la demande en divorce que le prince Albert-Frédéric-Henri de Prusse (frère du roi Frédéric-Guillaume IV) vient de former contre sa femme, la princesse Guillemine-Frédérique Louise-Charlotte-Marianne, fille du roi de Hollande. »

« Depuis cinq ans, les deux époux vivaient séparés, et ils avaient toujours évité avec grand soin de se trouver simultanément dans la même ville. »

VARIÉTÉS.

SOUVENIRS DE L'ARDECHE, par M. Ovide de Valgorge.
2 vol. grand in-8°.

PROMENADE EN SAVOIE ET SUR LES BORDS DU LÉMAN,
Par le même. — 4 vol. grand in-8°.

(2^e Article.)

Après l'histoire du passé de son pays, M. de Valgorge nous initie à celle de son état actuel. Cette tâche présentait, j'en conviens, des difficultés qui, pour être d'un autre genre, n'en étaient pas moins réelles. La tombe est sainte et sacrée, le respect pour les morts est un culte, cela est vrai; mais, en général, on leur dit plus volontiers la vérité qu'aux vivants. Il n'y a pas grand danger à diminuer un peu leur gloire pour augmenter la dose de celle que l'on distribue à leurs successeurs qui vous couloient et dînent avec vous. Je ne veux pas dire que M. de Valgorge ait été injuste envers ceux qui ne sont plus, bien loin de là; mais, à voir l'extrême complaisance avec laquelle il parle de ses compatriotes pleins de vie qui, profitant des labeurs de leurs devanciers, jouissent de la popularité attachée à certaines fondations, à certains établissements, à certaines améliorations, je crains bien que le bruit fait autour des vivants ne détourne l'attention des soins pieux dus à la mémoire des véritables créateurs de l'œuvre qu'il s'agit de perpétuer et de faire progresser. M. de Valgorge n'en oublie aucun, sans doute; mais j'aurais voulu qu'en les peignant, son pinceau accusât plus énergiquement leur vénérable et bienfaisante figure, atteignant ainsi un double but également honorable: l'hommage aux vertus du passé, l'encouragement nécessaire aux continuateurs de leur œuvre dans le présent par l'attrait légitime de la reconnaissance future. A cette courte observation près, laquelle d'ailleurs laisse entier le sentiment de justice et d'impartialité qui n'abandonne jamais l'auteur des *Souvenirs de l'Ardeche*, je me plais à trouver dans sa marche à travers la société actuelle les traces d'un esprit éclairé, patient, laborieux, ne négligeant rien de ce qui tient au bien-être des populations, sachant discerner avec sagacité ce que les besoins de l'époque ont apporté ou exigent encore de modifications soit dans les mœurs, soit dans les institutions. L'agriculture et ses produits, l'industrie et ses résultats, l'enseignement et ses divers modes, M. de Valgorge en parle et dit son mot sur tout, sinon avec la profondeur de l'homme spécial sur chacune de ces matières, du moins avec une bonne foi qui rassure le lecteur sur ses intentions, et avec une intelligence qui le sauve des réactions que suscite l'erreur. Toutefois, je dois dire que dans l'appréciation de certains faits, dans l'opinion émise par l'auteur sur les hommes et les doctrines, il a rencontré un obstacle qu'il a beaucoup moins évité en cherchant à le tourner qu'il n'aurait fait en l'abordant de front et hardiment.

Chaque fraction du territoire a fourni son contingent d'illustrations aux grands événements qui, depuis l'établissement du christianisme, ont marqué les étapes de l'humanité dans la voie de la civilisation, et, sous ce rapport, l'Ardeche n'a pas été plus déshéritée que les autres parties de la France. Sur tous les hommes, sur toutes les questions philosophiques et politiques, M. de Valgorge s'exprime comme un homme ami du progrès, et ce serait sans doute être injuste à son égard que de lui prêter des opinions opposées. Nous croyons, au contraire, que les intérêts du peuple trouveraient en lui, au besoin, un défenseur dévoué; mais il semble apporter dans ces matières l'esprit de l'homme du monde plutôt que la conviction du penseur pénétré de leur gravité.

J'admets bien qu'il n'est pas donné à toute personne de se passionner pour des systèmes, quelque immédiate cependant que soit leur influence sur les destinées de la société; mais alors il faut se résigner au rôle passif de spectateur sur la scène du monde. Que si, au contraire, l'on veut être autre chose, si l'on veut faire entendre sa voix dans le vaste forum où s'agitent ces grands débats, il faut alors prendre résolument parti pour l'un ou l'autre camp, parler hautement et sans crainte pour ce que l'on croit être la vérité, et ne pas se préoccuper des affections ou des préjugés de son entourage; car, en pareille matière, la pire aventure qui puisse arriver à l'écrivain, c'est de vouloir plaire à tout le monde, certain qu'il doit être alors de ne contenter personne. Eh bien! je crains que M. de Valgorge ne porte la peine de ce qu'il se considère comme un manque de résolution de sa part.

M. de Valgorge est et veut être de son époque; mais il parle quelquefois comme un homme qui craint de froisser ceux qui n'en sont pas. On dirait qu'il cherche des correctifs pour faire passer des idées qu'il juge peut-être trop hardies pour le milieu dans lequel il a toujours vécu. Ainsi, à côté de réflexions fort justes sur la part que tels ou tels hommes ont prise à certains événements, à côté d'une appréciation éclairée de ces événements, se trouve une page qui trahit les préoccupations d'un esprit qui craint d'aller jusqu'au bout de la voie où il est entré. Nous pourrions multiplier les citations pour montrer les vilains tours que M. de Valgorge se joue à lui-même, à force de vouloir être bienveillant pour tous, et, disons-le aussi, à cause du peu de fermeté de ses principes sur des questions qui n'admettent pas de tempérament. Aujourd'hui surtout, il faut dire de qui l'on procède, et je ne pense pas que M. de Valgorge se soit proposé de faire mentir Brid'Oison en voulant n'être le fils de personne.

Pour moi, je l'avoue, après avoir lu certains passages de son livre, j'étais fort enclin à le croire un peu fils de croisé, lorsque, dans un article de la *Gazette de Lyon* qui me tombe sous la main, je vois qu'on le trouve beaucoup trop fils de Voltaire; de sorte qu'au lieu de le quereller sur son origine, je me vois dans la nécessité de prendre fait et cause pour lui contre un adversaire qui ne plaissait pas, qui n'admet pas, certes, qu'on soit aujourd'hui pour Luther et demain pour le pape, pour Jansénisme et pour la bulle *Unigenitus*, un rude joûteur, ma foi, quelque peu clerc, j'imagine, sentant son sectaire d'une lieue, et que je ne voudrais pas voir au nombre de mes juges, si, les temps d'intolérance refluant, j'étais traduit devant quelque succursale de l'inquisition comme suspect d'hérésie albigeoise ou autre. Et ceci n'est point un rapprochement amené tout naturellement par l'ardeur de controverse du critique de la *Gazette*; pas le moins du monde. Si je parle des Albigeois et de l'inquisition, c'est parce que ces hérésiarques et le tribunal importé et développé en Languedoc pour les tuer avec des formes sinon plus tutélaires, du moins plus hypocrites que l'épée des croisés, occupent une grande colonne dans l'article de la *Gazette*. Et pourquoi, grand Dieu! Parce que M. de Valgorge, qui n'est pas fanatique, lui, et je l'en loue, s'est permis de déplorer les horribles boucheries humaines offertes en holocauste sur les autels d'un Dieu de miséricorde et d'amour par des moines se disant ministres d'une religion dont ils méconnaissent les préceptes, et par des ambitieux abritant sous la croix l'ardeur effrénée du pillage et la convoitise à l'endroit de ces belles provinces du midi de la France dont l'esprit d'indépendance démocratique inquiétait la féodalité du Nord. Pauvre M. de Valgorge! il faut voir comme on le tance pour quelques mots de pitié consacrés à Raymond de Toulouse, et parce qu'il n'a pas joint son anathème à celui d'Innocent III contre ces cruels Albigeois, coupables de s'être défendus terriblement quelquefois, absolument comme si la victime se débattait sous le couteau éventrant le sacrificateur.

Et puis, conçoit-on que M. de Valgorge n'ait pas fait de Simon de Montfort un agneau devenu tout-à-coup et surnaturellement un lion pour la plus grande gloire de Dieu et l'extermination des hérétiques infectés de la lèpre hideuse du manichéisme et disposés à mettre la France à feu et à sang pour y implanter ce produit des régions de l'Orient? Conçoit-on surtout qu'à propos de l'excommunication lancée par le souverain pontife con-

tre Raymond VI, M. de Valgorge prétende qu'aujourd'hui cette chose trouverait indifférent et même dédaigneux le prince le plus chétif et le plus obscur? Mais, après tout, qu'a fait l'auteur des *Souvenirs de l'Ardeche*? Il s'est borné à s'apitoyer sur l'emploi de moyens atroces, toujours blâmables, même dans les causes justes dans leur principe, et à regretter la dévastation par des mains chrétiennes de ces belles contrées chrétiennes au sein desquelles s'agitaient des idées d'émancipation religieuse et politique, dont les uns ont abouti à la réforme de Luther après avoir passé par Wicleff, Jérôme de Prague et Jean Huss, et dont les autres ont trouvé leur suprême consécration dans les principes de la révolution française, dont, pour notre compte, nous ne voulons pas répudier l'héritage.

M. de Valgorge n'est donc pas entré dans l'examen de la question en elle-même au point de vue de son principe et de ses conséquences, et voilà cependant que, pour quelques paroles venues du cœur, on lui reproche de ne l'avoir étudiée que dans des auteurs prévenus. Mais où donc l'auteur de l'article de la *Gazette* a-t-il puisé ses inspirations, lui qui réhabilitait aveuglément la croisade, sans nous dire les véritables motifs qui seuls pourraient l'expliquer à nos yeux, lui qui passe sous silence les faits odieux qui la signalèrent et les mobiles honteux de ceux qui en furent les héros?

Assurément nous ne reprendrons pas les luttes de Basnage et de Bossuet sur le point de savoir si le manichéisme était ou n'était pas au fond de la croyance des Albigeois; nous admettons même que la comme partout se trouvaient des hommes imbus de doctrines exagérées et subversives. Mais ce qui est vrai et ce qu'il faut dire, c'est que, comme les Vaudois, les Albigeois condamnaient les richesses et les désordres du clergé, qu'ils limitaient sa puissance, qu'ils étaient pauvres et vivaient avec régularité. Assurément l'Eglise, dans l'intérêt de son unité, ne pouvait pas et ne devait pas permettre qu'au point de vue purement spirituel ses dogmes fussent hérétiquement interprétés, mais les conciles auraient suffi à cette besogne; d'autres motifs moins respectables appelaient d'autres moyens, et c'est pourquoi ces moyens furent employés.

A-t-on jamais prétendu, en effet, que Raymond de Toulouse et le vicomte de Béziers fussent hérétiques? Non, certes. Pourquoi donc leur faisait-on la guerre, et pourquoi se défendaient-ils? Ils ne se défendaient pas certainement pour rendre plus faciles aux hérétiques de leurs provinces les pratiques de la nouvelle croyance, mais bien pour ne pas être dépossédés de leurs domaines, et la fin la fit bien voir. Le critique de la *Gazette de Lyon*, qui, sans doute, a étudié la question ailleurs que dans les auteurs prévenus, a oublié de nous dire la grosse part que les moines de Cîteaux se firent dans les dépouilles opimes des vaincus; il ne dit pas qu'ils firent destituer les évêques du Languedoc et renouveler le clergé séculier; que l'évêché de Carcassonne fut dévolu à Guy de Cernay, acteur et historien de la croisade; que l'archevêché de Narbonne échut à Arnaut Amalric, abbé de Cîteaux et légat du pape, qui prit par-dessus le marché l'acouronne ducal et osa exiger l'hommage du vicomte de Narbonne en qualité de suzerain; il ne dit pas non plus que le pape fit semblant de blâmer ces odieuses usurpations, qui avaient discrédité les religieux de Cîteaux, et que le concile de Latran, tenu en 1215, ne put se dispenser de renouveler ce blâme, ce qui n'empêcha pas Simon de Montfort et les autres de garder le profit matériel d'une croisade qui devait être purement spirituelle.

Quant aux croisés laïcs, personne n'ignore ce qui advint de leur participation à la guerre des Albigeois et dans quel intérêt ils commirent les atrocités qui la souillèrent. Les deux cents châteaux conquis par Simon de Montfort; l'investiture qu'il obtint pour les conquêtes qu'il consacra, et plus tard l'accession d'une partie des provinces méridionales à la couronne de France, prouvent bien l'intérêt politique qui précipita le Nord sur le Midi; mais cet intérêt n'était pas le seul, et les faits qui précèdent nous conduisent à penser que M. Guizot (1) s'est mépris en attribuant un caractère exclusivement politique à la croisade contre les Albigeois, du moins à son origine.

Et maintenant que ce double intérêt est mis à nu, faut-il rappeler les moyens mis en œuvre pour le faire prévaloir? Et M. de Valgorge a-t-il eu tort de s'émouvoir en songeant que le sac de Béziers coûta la vie à quinze mille malheureux, suivant Arnaut lui-même, qui s'écriait: « Tuez-les tous! le Seigneur connaîtra bien ceux qui sont à lui »; en songeant au vicomte de Béziers, retenu par félonie dans le camp ennemi, et mourant dans sa prison, les uns disent par le poison que Montfort lui avait fait donner; en se rappelant les atrocités de ce même Montfort, à la mort duquel les conciles et l'inquisition suppléèrent par des condamnations en masse, à ce point que le concile de Valence, en 1248, renchérissant sur les rigueurs décrétées par celui de Béziers, tenu en 1246, interdit aux accusés l'usage des défenses, parce qu'ils retardaient la justice par de vaines paroles? Qu'en pense le critique de la *Gazette*? Il ne se doutait pas que le tribunal révolutionnaire de 93, qu'il déteste, je présume, n'était que le plagiaire d'un concile qu'il doit aimer et vénérer beaucoup. Mais voici qui passe et laisse bien loin tous les raffinements de férocité connus: l'histoire nous apprend que les inquisiteurs, ne trouvant pas assez d'hérétiques, déterraient les cadavres des Albigeois morts, et les livraient aux flammes après les avoir traînés dans les rues. Et voilà pourquoi M. de Valgorge s'est épris de pitié, et voilà aussi pourquoi on l'a accusé de n'avoir de regrets que pour les victimes!

Pour nous, nous pouvons nous associer à ces sentiments, quelle que soit d'ailleurs notre opinion sur le résultat final de cette horrible lutte. Notre époque peut être impartiale en présence de ces grands événements; mais, dans l'intérêt de l'avenir, nous ne devons pas laisser confondre ce qui fut le bien avec ce que les passions humaines vinrent y mêler d'erreurs et surtout de crimes. Nous sommes de ceux qui pensent que le catholicisme, par sa forte organisation, par sa puissance d'unité morale, a rendu un grand service à la cause que nous servons. L'Eglise, en ne se laissant pas entraîner, en retenant vigoureusement dans son giron les peuples ses enfants, les a, par cela même, réunis dans une communauté plus accessible à la vérité que l'état de fractionnement, et, pour me servir de l'expression d'un grand esprit de nos jours, le *génie catholique a préparé le cosmopolitisme de la vérité, en forçant les peuples, à se tromper en commun* (2).

Cette mission fut grande sans doute, elle fut héroïque et féconde, quoi qu'elle ait été accomplie au détriment de l'unité sociale et politique; mais il faut savoir reconnaître que les éléments qui ont servi à fonder cette puissance de l'Eglise ne pourraient avoir aujourd'hui la même efficacité, et c'est rester immobile au milieu de tout le monde qui marche, que de vouloir, par exemple, qu'on attache à l'excommunication du pape l'importance qu'elle avait au moyen-âge. Que prétend-on en niant ainsi la lumière? Qu'espère-t-on en s'obstinant à ne pas tenir compte des progrès de l'esprit humain et en récusant ce que les faits contemporains apportent de preuves de l'état actuel des intelligences? Mais non, sans doute, l'excommunication n'excommunierait aujourd'hui personne, et je tiens pour avéré que pas un souverain ne s'en effrayerait, ne fût-il que duc de Modène ou prince de Monaco. Voyez plutôt. Voilà un despote qui, pour mieux dénationaliser la Pologne, lui enlève un jour sa religion, et la force, de par un ukase, à devenir chismatique. Que fait le chef de l'Eglise? Où sont ses foudres? A-t-il donc perdu le souvenir des Grégoire VII, des Boniface VIII, des Innocent III, à qui, certes, il n'en fallait pas tant pour lancer l'anathème? Eh! mon Dieu! le saint-père négocie tout comme le dernier diplomate, et pendant ce temps le schisme russe fait son œuvre. Comment veut-on d'ailleurs faire croire à l'efficacité d'un remède dont le médecin ne veut pas se servir pour lui-même? Que la *Gazette de Lyon* tourne ses regards vers Rome et sur l'homme de bonne volonté qui porte en ce moment la tiare: Pie IX excom-

(1) *Histoire de la civilisation en Europe*, page 282.

(2) M. Louis Blanc, introduction à la *Revue du Progrès*, 1839.

munie-t-il les Autrichiens? Il s'en garde bien, il emploie mieux son temps; il organise les gardes nationales, arme ses troupes, exalte l'esprit des Romains par son attitude temporellement belliqueuse, et laisse se couvrir de poussière, dans les archives du Vatican, les formules surannées des excommunications désormais impossibles. Le foyer est éteint: où voulez-vous que s'allume la foudre?

Nous n'en finirions pas avec la *Gazette de Lyon*, si nous voulions relever toutes les querelles qu'elle fait à l'auteur des *Souvenirs de l'Ardeche*, parce qu'il a le malheur de regarder comme acquis ce que personne ne conteste plus aujourd'hui, le critique de la *Gazette* excepté bien entendu. Cette polémique par-dessus la tête de M. de Valgorge nous conduirait trop loin; nous n'ajouterons plus qu'un mot. On reproche à M. de Valgorge d'avoir écrit que la réforme de Luther avait ouvert à l'indépendance de l'homme des régions dont l'étendue ne connaît pas de limites. La *Gazette* ne veut pas cela, et M. de Valgorge n'est qu'un écolier pour avoir cru, par exemple, qu'il y avait bien quelque chose à faire pour s'affranchir d'un servage intellectuel qui faisait expier à Galilée par la prison le tort impardonnable d'être un génie. On cultivait les sciences avant Luther, nous dit-on, il y avait des académies. Eh! sans doute; mais dans quel état étaient les sciences, et au profit de quelles idées fonctionnaient les académies? Voilà ce qu'il faudrait dire. Autant vaudrait soutenir que l'humanité est restée stationnaire depuis les Grecs, parce qu'on n'a pas fait mieux que le Parthénon, ou bien encore parce que Sophocle et Euripide avaient fait des tragédies avant Corneille et Racine. De la réforme a daté tout simplement l'ère de l'affranchissement de la pensée humaine; M. Guizot, en le proclamant, n'a fait que résumer le sentiment de tout ce qui sait constater les faits et tirer les conséquences qui en ressortent naturellement.

Que M. de Valgorge se rassure donc, et qu'en réparation de ses fautes, il se s'imagine pas avoir besoin de prendre le bourdon pour commencer un pèlerinage expiatoire. Vie errante, vie errante, il y a dans ces mots une poésie qui m'a toujours doucement bercé l'imagination. Qu'il voyage donc, puisqu'il le peut, non pas en pénitent qui confesse ses erreurs, mais plutôt en homme qui a la conscience d'être de son temps et de son pays; et si, par hasard, au bout d'un sentier fleuri, à l'ombre d'un vieux chêne, il rencontre quelque danse villageoise, quelque ronde champêtre, qu'il s'arrête un instant, et qu'il oublie, à l'aspect de cette franche et pure gaieté, que le critique de la *Gazette* l'a vertement sermoné pour avoir appelé la danse *un péché charmant*.

En route donc, mon cher touriste, et rappelez-vous encore quelques impressions érites de ce style élégant et facile dont vous possédez le secret. Laissez-moi cependant être votre ami tout-à-fait en vous conseillant de vous délier davantage de cette facilité. Le style, c'est l'homme, vous le savez; eh bien! il en est un peu de votre style comme de votre personne. Je ne voudrais pas qu'on pût trop dire que vous avez le style bon enfant; serrez vos phrases, variez un peu plus vos tours, restez plus longtemps courbé sur votre manuscrit, vous n'y perdrez rien en grâce, mais vous y gagnerez certainement en force et en précision.

Le deuxième ouvrage que publie M. de Valgorge, *Promenade en Savoie et sur les bords du Léman*, n'a pas la prétention d'être un livre sérieux au même titre que les *Souvenirs de l'Ardeche*. A cette deuxième excursion est réservé un succès de salon, comme peut le souhaiter un homme du monde qui va chercher des émotions nouvelles au contact des mœurs étrangères, qui aime à s'inspirer des lieux consacrés par des existences devenues célèbres, et à demander aux arts écloso sous d'autres climats des sensations qui agrandissent la sphère de ses jouissances. Dans sa *Promenade en Savoie et sur les bords du Léman*, M. de Valgorge se livre volontiers à cette causerie du voyageur qui, se mêlant au mouvement de la société, rencontre les incidents qui attendent toujours les curieux qui vont au devant du nouveau. On trouve aussi dans son livre des appréciations fort justes sur les institutions philanthropiques des contrées qu'il parcourt, sur les théâtres, les monuments; et sur toutes ces choses on reconnaît le cachet de l'homme d'esprit et de goût. En voilà plus qu'il n'en faut pour se faire lire avec plaisir.

H. B.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Nouveau Spectacle, près le pont Lafayette, cours Bourbon, à sept heures précises. — M. Adrien, connu à Lyon, continue de donner ses jolies soirées amusantes, composées de présidigitation, pièces mécaniques, groupes romains; points de vue de l'intéressant Mègascorama.

Bourse de Paris du 23 septembre 1847.

Les fonds ont conservé une très bonne tenue pendant toute la bourse. Le 5 0/0 a été fait, avant l'ouverture, à 75 70 et 77 1/2, et il a ouvert au parquet à 75 73. Il a été coté un moment à 75 80, puis il est retombé à 75 70, et il a fermé au parquet à 75 73. Dans la coulisse, il est resté offert à 75 77 1/2.

Affaires modérées. Aucune nouvelle. Les fonds anglais comme hier. Les chemins de fer se sont ressentis de la reprise des fonds publics.

CHEMINS DE FER.		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	75 70	Saint-Germain	»
Quatre pour cent	»	Versailles (rive droite) . . .	250
Quatre et demi pour cent . .	»	Versailles (rive gauche) . . .	155
Cinq pour cent	114 90	Paris à Orléans	1170
Emprunt de 1844	»	Paris à Rouen	922 50
Trois pour cent belge	»	Rouen au Havre	545
Quatre 1/2 p. cent belge . . .	»	Avignon à Marseille	557 50
Cinq pour cent belge	100 5/8	Strasbourg à Bâle	460
Récepissés Rothschild	»	Orléans à Vierzon	545
Cinq pour cent romain	99	Orléans à Bordeaux	442 50
Trois pour cent espagnol . . .	»	Chemin du Nord	526 25
Banque de France	»	Paris à Strasbourg	587 50
Banque belge	»	Tours à Nantes	560
Caisse Lafitte	»	Paris à Lyon	585
Comptoir d'Escompte	1000	Lyon à Avignon	455
Obligations de Paris	1272		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 25 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	»	»	1173	1178 75	1177 50	1182 50
prime d. 10	»	»	1183	1186 25	1200	»
Paris à Rouen	»	»	928 75	935 75	932 50	956 25
prime d. 10	»	»	937 80	958 75	950	»
Avignon à Marseille	»	»	553	555	555	556 25
prime d. 10	»	»	»	»	550	»
Orléans à Vierzon	»	»	541 25	»	541 25	542 50
prime d. 10	»	»	»	»	551 25	»
Chemin du Nord	»	»	526 25	528 75	528 75	528 75
prime d. 10	»	»	533 75	533 75	538 75	»
Paris à Lyon	581 25	»	580	»	580	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire	507 50	»	500	510	500	510
prim de. 10	»	»	520	»	»	»

SUCCÈS CERTAINS ET DURABLES.

Belle **ÉCRITURE ANGLAISE**, élégante, hardie et rapide, enseignée en 25 leçons par un professeur de Paris.

S'adresser place des Terreaux, 3, au 3^e, 2^e escalier, le matin jusqu'à dix heures et de deux à quatre heures.

ON DEMANDE à louer pour la Noël prochaine, dans les environs de la rue Centrale, de la rue Saint-Dominique ou de la place de la Préfecture, un vaste local propice pour un atelier. On le veut très clair, et l'on prendrait de préférence un rez-de-chaussée ou un pre-

mier sur une très grande cour. On désire aussi trouver dans la même maison, et attenante à l'atelier, si c'est possible, un logement de quatre ou cinq pièces.

S'adresser par écrit à M. Perrussel, grande rue Mercière, n° 4.

LA PATE PHOSPHORIQUE

Contre les rats, cafards, taupes, etc., et l'**HUILE OXIGÉNÉE** contre les punaises, fourmis, etc., sont les seules préparations sans odeur reconnues infaillibles pour la destruction de ces animaux.

Dépôts chez M. MAUGUIN, pharmacien, rue de Bourbon, 8, et chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux. — Se méfier des contrefaçons. (3614)

LIBRAIRIE VIDAL,

Cours Morand, 20, aux Brotteaux.

OUVERTURE, le 1^{er} octobre prochain, d'un **Salon** POUR LA LECTURE DES JOURNAUX. — Journaux à placer en 2^e et 3^e main.

PRIX: Pour les quinze premiers abonnés, 6 f. par trimestre; pour les quinze suivants, 7 f. 50 c., et pour tous les autres, 3 f. par mois, comme partout. — Lecture d'un journal, 5 c.; une séance, 15 c. *Ibidem*. — Romans et nouveautés en lecture, par mois et par volume.

Nota. — M. Edmond Vidal, bachelier ès-lettres et professeur, donne des leçons particulières de

français, latin, arithmétique, littérature et philosophie. (1062)

L'IRROÉ, poudre purgative et fébrifuge de MM. Monier des Taillades frères aînés, docteurs en médecine, rue Calade, n° 58, à Avignon.

Ce médicament, dont la vente est autorisée par le gouvernement, est connu depuis plus d'un siècle, et son efficacité a été constatée par de nombreux succès.

Par suite de changement de domicile, le dépôt général de ce médicament vient d'être transféré chez M. Hippolyte Monier des Taillades, docteur-médecin, rue Petit-David, n° 4, à Lyon. (2418)

NOUVELLE PUBLICATION.

PUBLICATION INDUSTRIELLE DES MACHINES, OUTILS ET APPAREILS

les plus perfectionnés et les plus récents employés dans les différentes branches de l'industrie française et étrangère; par ARMEGAUD aîné, ingénieur, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, etc. — Paris, 1847. — Cinq volumes in-4° et atlas. — Prix : 180 f. — Le tome 6 va paraître. — Prix : 30 f. (7942)

CHEMIN DE FER DE ST-ETIENNE A LYON.

SERVICE DE NUIT.

A dater du 1^{er} octobre, les bureaux de départ et d'arrivée des omnibus de ville seront les mêmes pour le train de nuit que pour les trains de jour, savoir :

A Lyon, rue du Péral, 6;

A Saint-Etienne, rue de la Comédie, hôtel de l'Europe.

Les omnibus partiront de ces deux villes à onze heures précises du soir.

(2419)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (*EXTRAIT DE SALSEPAREILLE* et *POUDRE DIURÉTIQUE*.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chautier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

Etude de M^e Guillemin, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, Le samedi 23 octobre 1847, à midi précis,

D'UN DOMAINE de revenu et d'agrément,

ET DE

TROIS MAISONS,

Le tout situé en la commune d'Oullins, canton de Saint-Genis-Laval, près Lyon.

Premier Lot. — Il comprend une grande Maison, construite en pierre et maçonnerie, située au bourg d'Oullins, à l'angle de la grande route royale de Lyon à Toulouse et de la rue de l'Eglise. Cette maison a rez-de-chaussée, premier et second étages; elle est occupée par deux locataires.

Première mise à prix..... 4,000 f.

Deuxième Lot. — Il comprend deux petites Maisons, d'un seul ténement, situées au bourg d'Oullins, rue de l'Eglise, où elles portent le n° 105. Ces maisons sont occupées par plusieurs locataires.

Première mise à prix..... 4,500 f.

Troisième Lot. — Il consiste en un Domaine rural, d'une contenance de deux hectares environ, d'un seul ténement, situé au territoire des Chassagnons ou des balmes de Sainte-Foy, près la rivière d'Oullins.

Ce domaine, avantageusement situé et d'un sol fertile, est cultivé en vergers, vignes, terres à blé et luzernières, et il est planté d'un très grand nombre d'arbres fruitiers.

Il est cultivé par un métayer ou colon partiaire.

Première mise à prix..... 8,000 f.

Il n'y aura d'enchère générale que sur les deux premiers lots.

Signé : GUILLERMAIN, avoué. (4927)

Etude de M^e Terme, avoué à Lyon, quai de la Baleine, n° 46.

VENTE

D'UNE GRANDE MAISON

Située à la Croix-Rousse, rue Henri IV, 10.

Elle est susceptible d'un revenu de 5 à 6,000 f. et d'une division en quatre lots.

Mise à prix: trente-deux mille f.; ci... 32,000 f.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon le deux octobre 1847.

(4962)

Etude de M^e Olivier, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES,

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

D'UNE MAISON

Située à la Guillotière, à l'angle du cours Bourbon, sur lequel elle porte le n° 49, et de la rue Montebello.

Cette maison, dont la construction est excellente, et qui forme la tête méridionale du cours Bourbon, se compose de rez-de-chaussée, entre-sols, trois étages, mansardes et greniers au-dessus, cour adjacente et dépendances.

Le revenu de l'immeuble est assuré par un bail général.

La vente aura lieu à la bougie éteinte, en l'étude de M^e Olivier, le jeudi 14 octobre 1847, à l'heure de midi, sur la mise à prix de 115,000 fr.

S'adresser audit M^e Olivier, notaire, dépositaire du cahier des charges, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes. (6006)

AVIS. M. BERNARD, des Charpenne, rue Neuve, prévient MM. les agriculteurs qu'il arrivera de Suisse le 30 du courant ou le 1^{er} octobre prochain, avec un convoi de belles vaches laitières. (1060)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — à 80
10 68 — à 65	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

(3734)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23,

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON.

(3370)

A VENDRE. Un atelier de quatre métiers à châles 6/4 soie, ainsi qu'un grand nombre d'ustensiles, ensemble ou séparément. Le fabricant s'engagera par écrit à fournir de l'ouvrage. — S'adresser chez M. Cuzin, rue des Capucins, n° 47. (931)

A VENDRE Fonds de mercerie, callerie, aux Terreaux, existant depuis six ans, exigeant peu de capitaux. Au besoin, on l'échangerait contre une petite propriété. S'adresser au marchand papetier, place de la Préfecture, 16. (946)

A LOUER tout de suite pour cause de départ, un bel appartement situé à Lyon, place Saint-Clair, n° 5, au 2^e, composé de cinq pièces avec glaces, deux cabinets, cave et grenier. S'adresser au concierge de la maison. (1071)

BAINS RUSSES.

Le propriétaire des Bains de la rue Saint-Marcel, 14, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à son établissement des Bains russes. — Douches de vapeur aromatisées et autres. — Cabinets spacieux et clairs pour bains de Baréges et sels minéraux. (1029)

AVIS. On désire acquérir à Bellecour, ou rue Louis-le-Grand, UNE MAISON d'une valeur approximative de 200,000 f.

S'adresser, tous les jours non fériés, de onze à quatre heures, rue de Bourbon, 36, au 1^{er}, chez M. Penet. (1043)

AVIS. Le propriétaire des Bains de la rue Mercière a l'honneur de prévenir le public que la percée pour la rue Centrale n'atteindra nullement son établissement de Bains, qui ne sera pas fermé, et dont le service ne sera pas interrompu pendant les démolitions. (2401)

NOUVELLES Messageries de l'Ardèche,

DE LYON A AUBENAS, en 14 heures.

SERVICE JOURNALIER.

Les bureaux sont à Lyon, chez MM. L. Breittmayer aîné et C^e, et à la Compagnie générale des bateaux à vapeur, place de la Charité. (2417)

AVIS. M. GRAND, étant de passage dans cette ville avec quelque tableaux, curiosités et antiquités des plus rares, invite MM. les amateurs à vouloir bien l'honorer de leurs visites. Ils le trouveront hôtel des Terreaux, n° 4, chambre n° 16, place des Terreaux. (1061)

Dimanche 26 septembre 1847,

OUVERTURE DU CAFÉ DE CHARTRES,

Situé à l'angle de la place des Terreaux, rue Romarin, 1, et rue Puits-Gaillet.

Les nouveaux propriétaires de ce grand établissement ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ouvriront leur jolie salle de café dimanche 26 courant. Tous les soins ont été donnés à l'embellissement de la salle et à la commodité des consommateurs.

Cet établissement se recommande au public par une consommation des plus confortables. Le service sera fait par un personnel choisi dans les premiers établissements de la capitale. Tout fait espérer que les nouveaux propriétaires satisferont à toutes les exigences qu'on est en droit d'obtenir dans les établissements placés au premier rang.

Un salon est réservé pour le service des dames. L'entrée est rue Romarin, 1.

Déjeuners, dîners et soupers. (2416)



RECUEIL DE 250 RECETTES, simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais TOUTES LES LIQUEURS de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le wermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, les limonades gazeuses, les ratafias de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins.

En vente, au prix de 5 f., chez M. DUMONT, l'auteur, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (1077)

ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

BUANDERIES PORTATIVES.

Lessivage du linge en trois heures et sans soins, avec 75 pour 100 d'économie sur les lessives ordinaires. — Point de coulage. — Moindre usure du linge. — Mention honorable à l'exposition de 1844. — Médaille d'argent à la Société d'encouragement.

CUISINE SANS CUISINIER.

Appareil dit cordon-bleu. — Dîner composé de quatre à cinq plats, sans soins et sans surveillance. — Six centimes de charbon.

EXPÉRIENCES PUBLIQUES tous les jeudis, de dix à trois heures, rue Saint-Dominique, n° 7, à Lyon. (1038)

AVIS. Une personne bien connue désire louer de suite un appartement complet dans une maison dont on lui donnerait la gestion. Elle se chargerait volontiers de plusieurs autres.

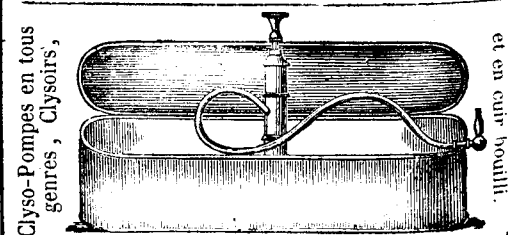
S'adresser à M. Myard, menuisier, rue Neuve, n° 31, dans la cour. (1078)

AVIS. On donnera 10,000 f. à celui qui prouvera que l'Eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves. Cette Eau de Lob régénère la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau.

Prix du flacon : 10 f.; demi-flacon : 5 f. Seul dépôt, aux mêmes prix, chez Parratte, coiffeur et marchand parfumeur, rue Saint-Dominique, 16, à Lyon. (2393)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infallible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-drogiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)



Chef VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 45.

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez M. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 45, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (5822)

LYON. — IMPRIMERIE BOURS FILS, Rue Poulailleur, 49.